

PAYS DE BRAY SERVICES

Association Loi 1901

Siège social : 4 rue de la Prairie
60650 LA CHAPELLE AUX POTS

SIRET : 453 127 326 00016
APE : 8810A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

CABINET GVA AUDIT et EXPERTISE

SAS d'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : cabinetgva@vdbassocies.fr
Capital social de 50.000 €
RCS Amiens B 334 298 072
N° TVA : FR73334298072

Aux Adhérents de l'Association PAYS DE BRAY SERVICES,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PAYS DE BRAY SERVICES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III/ OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Adhérents.

VI/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 08 juillet 2026

GVA AUDIT ET EXPERTISE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

représenté par :

François GARNIER



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PAYS DE BRAY SERVICES

4 RUE DE LA PRAIRIE

60650 LACHAPELLE-AUX-POTS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 8810A

SIRET : 45312732600016

Comptes annuels

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	27 400,94	27 400,94				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				13,47		8,97
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	4 382,40	133,91	4 248,49			
Autres immobilisations corporelles	373 391,25	125 151,04	248 240,21		143 166,53	
Immob. corp. en cours, av. acptes					6 964,34	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				9,57		9,99
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	101 500,00		101 500,00		81 500,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	78 002,41		78 002,41		85 759,55	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	584 677,00	152 685,89	431 991,11	23,04	317 390,42	18,96
Stocks et en-cours						
Créances				62,11		58,29
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	619 506,60		619 506,60		472 035,10	
Clients douteux, litigieux	17 204,52	16 334,50	870,02			
Créances reçues par legs ou donations						
Personnel et comptes rattachés	50,00		50,00			
Autres créances	151 962,85		151 962,85		190 147,16	
Partenaires et comptes courants	372 000,00		372 000,00		297 000,00	
Charges constatées d'avance	20 051,53		20 051,53		16 519,88	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	278 311,56		278 311,56	14,85	380 823,50	22,75
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 459 087,06	16 334,50	1 442 752,56	76,96	1 356 525,64	81,04
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 043 764,06	169 020,39	1 874 743,67	100	1 673 916,06	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		3,16		3,54
Fonds propres statutaires	59 271,00		59 271,00	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				0,85
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires			14 285,70	
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	451 641,03	24,09	401 948,05	24,01
Excédent ou déficit de l'exercice	165 240,17	8,81	49 692,98	2,97
Situation nette (sous-total)	676 152,20	36,07	525 197,73	31,38
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	113 290,40	6,04	49 695,16	2,97
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 789 442,60	42,11	574 892,89	34,34
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques			19 832,73	1,18
Provisions pour charges	44 000,00	2,35		
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 44 000,00	2,35	19 832,73	1,18
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	94 108,51	5,02	37 594,96	2,25
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 668,08	0,20	3 668,08	0,22
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	339 182,41	18,09	285 470,59	17,05
Fournisseurs, factures non parvenues	73 221,28	3,91	138 596,80	8,28
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	125 296,05	6,68	138 354,77	8,27
Personnel et comptes rattachés	267 009,79	14,24	283 936,19	16,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	31 208,10	1,66	78 450,92	4,69
Partenaires et comptes courants	23 400,00	1,25	23 400,00	1,40
Créditeurs divers	46 485,52	2,48	41 090,13	2,45
Produits constatés d'avance	37 721,33	2,01	48 628,00	2,91
TOTAL DES DETTES	(IV) 1 041 301,07	55,54	1 079 190,44	64,47
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 1 874 743,67	100	1 673 916,06	100

PBS - PAYS DE BRAY SERVICES
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations		4 254,00		4 254,00	
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		543 879,43	560 245,05	-16 365,62	-2,92
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		2 763 980,68	2 491 463,80	272 516,88	10,94
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		19 832,73	377 811,84	-357 979,11	-94,75
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		10 000,00		10 000,00	
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		8 523,39	2 163,30	6 360,09	294,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	3 350 470,23	3 431 683,99	-81 213,76	-2,37
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		813 294,22	770 086,20	43 208,02	5,61
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		67 873,17	135 787,27	-67 914,10	-50,02
Salaires		1 858 909,50	2 077 731,06	-218 821,56	-10,53
Cotisations sociales		336 722,12	329 775,36	6 946,76	2,11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		33 240,76	36 951,70	-3 710,94	-10,04
Dotations aux provisions		44 000,00		44 000,00	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		35 183,90	28 595,60	6 588,30	23,04
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	3 189 223,67	3 378 927,19	-189 703,52	-5,61
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	161 246,56	52 756,80	108 489,76	205,64

PBS - PAYS DE BRAY SERVICES
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		4 414,70	4 180,20	234,50	5,61
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	4 414,70	4 180,20	234,50	5,61
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		351,09	488,05	-136,96	-28,06
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	351,09	488,05	-136,96	-28,06
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	4 063,61	3 692,15	371,46	10,06
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	165 310,17	56 448,95	108 861,22	192,85
Produits exceptionnels	(V)		99 819,60	-99 819,60	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)	70,00	106 575,57	-106 505,57	-99,93
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)	-70,00	-6 755,97	6 685,97	98,96
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	3 354 884,93	3 535 683,79	-180 798,86	-5,11
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	3 189 644,76	3 485 990,81	-296 346,05	-8,50
EXCÉDENT OU DÉFICIT		165 240,17	49 692,98	115 547,19	232,52
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		165 240,17	49 692,98	115 547,19	232,52

Annexe comptable

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Pays de Bray Services est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'association Pays de Bray Services a pour but de développer une activité rémunérée accompagnée de formations pré-qualifiantes, principalement au bénéfice des publics prioritaires (au sens de la loi contre les exclusions, loi n° 98-657 du 29 juillet 1998).

L'association développe des activités directement ou par participation, ou indirectement avec l'assistance d'opérateurs sous-traitants, ayant pour objectif :

- la mise en place de services à la personne dépendante ou non
- la formation et la promotion des publics prioritaires sur les métiers d'aide à la personne.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'association développe sa mission de recherche de travaux occasionnels et de mise à disposition de personnels, prioritairement dans les secteurs d'activités suivants :

- Tâches ménagères
- Garde à domicile
- Aide directe à la personne
- Compagnie
- Aide administrative
- Portage de repas
- Accompagnement à l'extérieur
- Petits travaux de jardinage
- Prestations "homme toute main"
- Aide à l'éducation
- Toutes aide à la personne dépendante ou non...

Autres informations :

En 2019, Pays de Bray Services gère un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants à Belle-Eglise (60540) soutenue financièrement par la CAF de l'Oise.

Depuis le 1er juillet 2025, Pays de Bray Service est porteur d'un Centre de Ressources Territoriales, en partenariat avec l'Ehpad de Chambly et financé par l'ARS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 874 743,67 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 165 240,17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2019-04.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat du premier exercice d'application.

Pour l'exercice 2025, ces évolutions sont les suivantes :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation d'un montant de 354k€ continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne "Reprises sur Amortissement, dépréciations et provision". En 2025, ils sont comptabilisés en diminution des charges concernés pour un montant global de 346k€

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

MAISON ECONOMIE SOLIDAIRE	101500€
FONDS AVEC DROITS DE REPRISE :	
ALICIAS	7857€
LES SENS DU BRAY	52000€
LA RECYCLERIE	17143€

SUBVENTIONS

Les subventions reçues sont comptabilisées :

- en produit
- en subvention d'investissement

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	27 400,94		
TOTAL	27 400,94		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			4 382,40
Installations générales, agencements et aménagements divers	90 901,26		20 178,61
Matériel de transport	116 787,82		106 722,02
Autres immobilisations corporelles	60 991,24		11 279,90
TOTAL	268 680,32		142 562,93
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	167 259,55		20 100,00
TOTAL	167 259,55		20 100,00
TOTAL GENERAL	463 340,81		162 662,93
	Diminution par virt poste	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles		27 400,94	
TOTAL		27 400,94	
Immobilisations corporelles			
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		4 382,40	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		111 079,87	
Matériel de transport	26 505,26	197 004,58	
Autres immobilisations corporelles	6 964,34	65 306,80	
TOTAL	33 469,60	377 773,65	
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	7 857,14	179 502,41	
TOTAL	7 857,14	179 502,41	
TOTAL GENERAL	41 326,74	584 677,00	

PBS - PAYS DE BRAY SERVICES
ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			27 400,94	1 502,12	1 502,12	27 400,94
TOTAL			27 400,94	1 502,12	1 502,12	27 400,94
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels				133,91		133,91
Inst. générales, agencts divers			19 122,28	10 206,36		29 328,64
Matériel de transport			52 778,18	18 944,36	26 505,26	45 217,28
Autres immobilisations corporelles			46 648,99	3 956,13		50 605,12
TOTAL			118 549,45	33 240,76	26 505,26	125 284,95
TOTAL GENERAL			145 950,39	34 742,88	28 007,38	152 685,89

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Renseignements détaillés pour chaque participation (1)						
	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Brute	Nette	Montant net des prêts et avances consentis par l'entité (4) (5)	Montant des engagements donnés par l'entité (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)
Filiales et participations							Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)
							Dividendes encaissés par l'entité au cours de l'exercice (4)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR L'ENTITÉ)							
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)							
MAISON D'ECONOMIE SOLIDAIRE - 4 RUE DE LA PRAIRIE 60650 LACHAPELLE-AUX-POTS - 480136100	1 502 144,00	21,22	101 500,00		372 000,00	104 142,02	16 001,00
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			101 500,00		372 000,00	104 142,02	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de l'entité astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de l'entité ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montant

TOTAL

PRODUITS À RECEVOIR

Montant

Autres créances

147 879,32

TOTAL

147 879,32

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	59 271,00				59 271,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	14 285,70			14 285,70	
Report à nouveau	401 948,05		49 692,98		451 641,03
Excédent ou déficit de l'exercice	49 692,98		165 240,17	49 692,68	165 240,47
Subventions d'investissement	49 695,16		76 293,76	12 698,52	113 290,40
TOTAL	574 892,89		291 226,91	76 676,90	789 442,90

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

En 2025, l'augmentation du tarif horaire est de 1€ sur 88000 heures.

En 2026, cette augmentation n'est que de 0.5€, soit la moitié.

Une provision pour charge a donc été constituée d'un montant de 44000€.

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Montant

CHARGES À PAYER

Montant

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

73 221,28

Dettes fiscales et sociales

261 405,10

TOTAL**334 626,38**

PBS - PAYS DE BRAY SERVICES
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens renouvelables				
SUBVENTION INVESTISST CD60	22 000,00	32 100,00		54 100,00
SUBVENTION INVESTISST CD76	30 042,76	44 193,76		74 236,52
TOTAL	52 042,76	76 293,76		128 336,52
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens renouvelables				
SUBV INVEST CD60	2 298,33	5 064,00		7 362,33
SUBV INVEST CD76	49,27	7 634,52		7 683,79
TOTAL	2 347,60	12 698,52		15 046,12

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public			1 518 364,00		845 360,00	2 363 724,00
Subventions d'exploitation		296 771,00	87 145,00		16 341,00	400 257,00
Subventions d'investissement			76 294,00			76 294,00
TOTAL		296 771,00	1 681 803,00		861 701,00	2 840 275,00

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

Emprunt SCIC MAISON ECO 00000785133 150K€
Restant dû 85253.07€

Emprunt SCIC MAISON ECO 4854398, garantie à hauteur de 25%
Restant dû 75559.35€, Soit engagement à 18889.35 €

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Cautionnements, avals et garanties donnés par l'entité			104 142,00			104 142,00
TOTAL (1)			104 142,00			104 142,00
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL			104 142,00			104 142,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Agents de maîtrise	5	5
Employés et techniciens	110	109
PERSONNEL SALARIÉ	115	114